

## Compte rendu du Conseil d'Établissements P E 26/06/2017

### Ordre du jour :

- Service Accueil Familial	Service Accueil occasionnel
Accompagnement éducatif au domicile des AM Rentrée 2017	Education pour la Santé : le rôle de l'infirmière "l'enfant et les écrans" Rentrée 2017
Modalités de préinscription des demandes d'accueil dans la perspective de l'ouverture du multi accueil Mise à jour des règlements de fonctionnement dans le cadre de la nouvelle procédure d'accès données allocataires CAF	

### Service accueil familial : Accompagnement éducatif au domicile des AM

#### Objectifs :

- Développer un temps d'observation chez l'assistante maternelle en lien avec les ateliers et ainsi pouvoir ajuster les accompagnements mis en place.
- Faire des propositions de jeux, d'activités en lien avec les observations et aider l'assistante maternelle en lui suggérant des idées.
- Obtenir un lieu privilégié de discussion qui fasse écho aux temps d'atelier.
- Développer une relation plus individualisée :
  - avec l'enfant sans être accaparée par le groupe pour créer une relation de confiance (importante pour le pôle ressource).
  - avec les assistantes maternelles pour créer une relation de confiance et ainsi travailler plus facilement ensemble.
- Favoriser une réflexion autour de l'aménagement de l'espace de jeu à domicile.
- Diversifier les échanges entre le service et les assistantes maternelles
- Assurer le suivi des projets mis en place en atelier et du journal interne.

#### Mise en place de ces visites :

Les visites s'effectuent le jeudi et le vendredi matin (une fois sur 2). Chaque matinée, l'éducatrice rencontre 3 assistants maternels prévenus au préalable .

Le matériel utilisé est varié et différent à chaque visite. l'éducatrice veille à choisir les jeux en fonction des enfants présents.

Un lien relatif à cet accompagnement éducatif est réalisé lors de réunion de l'équipe d'encadrement.

#### Point admissions saf septembre 2017

Nombre de dossiers prioritaires : 60 dossiers

47 dossiers classé priorité 1; 7 priorite 2 ; 6 sans priorité

Nombre d'enfants scolarisés en sept 2017 : 33 - 4 admissions en cours

Nombre de places d'accueil disponibles : 33

La fête de fin de saison organisée le 16/06 a réuni 44 familles enfants et 21 assistantes maternelles autour d'une animation musicale dans le jardin de la Maison Petite Enfance.

## Service Accueil occasionnel

### Education pour la Santé :

le rôle de l'infirmière s'organise autour d'actions d'information et de prévention à destination des familles. Les sujets abordés sont liés aux questionnements récurrents des parents, des professionnels ou à l'actualité. Différents supports issus de l'Instance Régionale d'Education et de Prévention à la Santé sont mis à disposition dans l'entrée du service.

Parmi les différentes communications proposées chaque trimestre :

### **Les écrans - les bonnes pratiques d'utilisation**

Les observations du quotidien

Pour certaines familles, l'usage d'écrans (télévision dans les chambres des enfants, tablettes, téléphones, console ...) est important, sans limite et inapproprié. Il devient pour l'enfant l'activité principale. Ces observations rejoignent une étude conduite par des pédiatres de PMI qui alertent en ces termes « *Captés ou interrompus sans cesse par les écrans, parents et bébé ne peuvent plus assez se regarder et construire leur relation. Les explorations de bébé avec les objets qui l'entourent, soutenues par les parents, sont bloquées ou perturbées, ce qui empêche le cerveau de l'enfant de se développer de façon normale. Ces 2 mécanismes : captation de l'attention involontaire et temps volé aux activités exploratoires expliquent à eux seuls les retards de langage et de développement, présents chez des enfants en dehors de toutes déficiences neurologiques* » et décrivent des « *enfants dans leur bulle, qui ne répondent pas à leur prénom, indifférents au monde qui les entoure* ».

Sur 500 enfants d'une même classe d'âge, 25 enfants présentent ce tableau soit 1 sur 20.

Serge Tisseron, psychiatre et membre de l'Académie des Sciences, est l'auteur de plusieurs ouvrages sur les écrans :

« *Les écrans sont d'extraordinaires supports de divertissement et d'éducation... mais à condition de les découvrir au bon moment et dans de bonnes conditions.*

Pour guider les parents, il propose la règle « **3-6-9-12** » relayée par l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire

**1. Pas d'écran avant 3 ans**, ou tout au moins les éviter le plus possible car l'enfant ne gagne rien à la fréquentation des écrans

**2. Pas de console de jeu portable avant 6 ans**

Dès que les jeux numériques sont introduits dans la vie de l'enfant, ils accaparent toute son attention, aux dépens d'autres activités. De plus, avant que l'enfant ne sache lire, les seuls jeux possibles sont sensori-moteurs et basés sur la stéréotypie motrice.

**3. Pas d'Internet avant 9 ans, et Internet accompagné jusqu'à l'entrée en collège**

L'accompagnement des parents sur Internet n'est pas seulement destiné à éviter que l'enfant y soit confronté à des images difficilement supportables. Il doit lui permettre d'intégrer trois règles essentielles : tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public, tout ce que l'on y met y restera éternellement, et tout ce que l'on y trouve est sujet à caution parce qu'il est impossible de savoir si c'est vrai ou si c'est faux.

**4. Internet seul à partir de 12 ans, avec prudence et un accompagnement et contrôle parental qui définisse des règles d'usage, des horaires de navigation,**

Enfin, si la règle « 3-6-9-12 » est nécessaire, elle n'est pas suffisante à elle seule. Cadrer le temps d'écran, et cela à tout âge, est essentiel. Entre 3 et 5 ans notamment, les enfants n'ont rien à gagner à passer plus d'une heure par jour devant un écran. donner.

Quelques phrases « chocs » et échelle de temps ont été choisies pour affichage :

- Il sera plus facile pour un enfant de limiter son temps d'écran s'il voit ses parents faire de même
- Il faut donner un temps global d'écran par jour
- Avant 3 ans les écrans non interactifs ont un effet plutôt négatif. Le plus important reste la construction des repères d'espace et de temps. Les écrans interactifs (tablettes) doivent être utilisés en complément d'autres activités toujours accompagné par un

- parent 15 mn max par jour
- Avant 3 ans : Aucun film aucun DVD n'a le pouvoir de développer à lui seul les compétences du jeune enfant . Tout réside dans l'intérêt que l'adulte porte au support et à l'enfant avec lequel il l'utilise.

Le CSA relaye un discours identique pour la télévision dans la rubrique « [protection des publics](#) » :

**La télévision n'est pas adaptée aux enfants de moins de 3 ans.**

l'enfant se construit en agissant sur le monde : la télévision risque de l'enfermer dans un statut de spectateur à un moment où il doit apprendre à devenir acteur du monde qui l'entoure.

**La télévision calme-t-elle les enfants ?**

Le regard du bébé est capté par l'écran et l'effet calmant qui s'en suit peut donner l'illusion d'un effet positif. Or, au calme de l'enfant capté par l'image va souvent suivre une agitation, mal comprise pouvant paradoxalement amener les parents à augmenter la consommation de télévision,

A l'issue de cette communication, plusieurs familles ont évalué et reconsidéré la place des écrans dans leurs foyers ; les effets bénéfiques sur les enfants ont été observés.

Nordine Guendez : observe que ce travail d'éducation pour le santé est susceptible de bénéficier à un public plus nombreux via diverses publications sur "en aparté", site de la ville, Gazette des petits .

**Liens pour aller plus loin ....**

<http://www.anpaa.asso.fr/lanpaa/actualites/128-relations-jeunes-medias-i..>

<http://www.yapaka.be/thematique> (echelle de temps disponible en téléchargement)

**x Rentrée 2017**

40 enfants seront scolarisés , nous enregistrons 20 demandes de contrat d'accueil, il y a encore des disponibilités.

La fête de la halte est prévu le 28/06, des pic nics seront organisés dans le parc chaque semaine de juillet.

**Modalités d'enregistrement des pré inscriptions structures Petite enfance (accueil familial & multiaccueil)**

**Dans le cadre d'un accueil régulier et contractualisé :**

Les pré inscriptions sont enregistrées lors de permanences assurées par les directrices de structures (ou adjointes) à partir du 6ème mois de grossesse. Les parents expriment leurs préférences . Elles ont lieu sur RV à la Maison Petite Enfance :

le lundi de 17h à 19 h

Le mardi de 14 h à 16h30

Les demandes d'accueil occasionnelles sont orientées directement vers le service .

Toutes les demandes supérieures à un volume de 15h hebdomadaire sont présentées en commission d'attribution des places.

Toute pré-inscription fait l'objet d'un courrier accusé réception. Les parents sont susceptibles d'informer le service des éventuelles modifications de la pré-inscription initiale.

A défaut de confirmation dans le mois qui suit la naissance de l'enfant, la pré inscription sera classée sans suite.

La Commission d'attribution des places se réunit 2 fois par an pour l'examen d'un dossier unique de pré inscriptions rendues anonymes (dont liste d'attente).

Sa composition :

Le Maire Adjoint et la Conseillère municipale délégués à la petite enfance

Le Conseiller Municipal délégué au CCAS -

les responsables du CCAS et du service PE

La Directrice Service d'accueil Familial & la directrice du multi accueil

les Parents élus au Conseil d'Ets PE

Avant la Commission : la liste des demandes est actualisée , il existe un temps de concertation entre les professionnels pour une proposition d'orientation des familles en fonction de critères particuliers.

la Commission classe les pré-inscriptions selon un ordre de priorité 1, 2 ou 3 ; les critères relatifs à la santé, situation familiale, sociale et économiques sont pris en compte.

Elle ne statue pas sur la nature du placement (familial ou collectif) organisé en fonction des disponibilités propre à chaque mode d'accueil.

Les services prennent contact avec les familles selon l'indicateur de priorité attribué par la Commission.

- le traitement des demande en urgence : Elles sont relayées pour validation auprès du Président de la commission qui reçoit mandat à cet effet. L'orientation sera en fonction des disponibilités du moment ; la pérennisation du mode d'accueil est en lien avec la liste d'attente

Divers

Les règlements de fonctionnement et dossiers d'admission des Structures Petite enfance ont été mis à jour en lien avec le changement de procédure d'accès aux ressources familles.

Mme Boineau : demande compte tenu des températures relevées dans la MPE ces jours derniers s'il est possible de prévoir une climatisation réversible.

En période de grosse chaleur, les ateliers sont annulés car il n'y a aucun bénéfice pour les enfants .

Mr Guendez retient le principe d'inscription au prochain budget d'un équipement de climatisation pour la MPE

Au terme de l'année scolaire, nous remercions les parents élus pour leur participation au Conseil d'Établissements Petite Enfance.